Secours Populaire Français, comité de Draguignan et de la Dracénie

7 rue des Minimes 83300 Draguignan 04 94 50 71 94 spfdraguignan83@orange.fr

SPop' infos Mars 2025 N°27



« Tout ce qui est humain est nôtre »



Rencontre avec Alexi, service civique efficace et souriant !

Alexi Nouvel, 20 ans

Bac marketing au lycée Jean Moulin de Draguignan

BTS NDRC ((Négociation et Digitalisation de la Relation Client) au lycée St Exupéry de St Raphaël

Après son parcours d'étudiant, Alexi a cherché des stages, mais son manque d'expérience l'a empêché de travailler. Le dispositif Aide Insertion Jeunes n'a pas pu l'aider. Son père, bénévole au SPF, lui a proposé d'effectuer un service civique dans notre association. Il est chez nous pour 9 mois, jusqu'en juin 2025. Son salaire lui permet d'économiser pour passer son permis de conduire. Après son service civique, Alexi cherchera du travail chez les concessionnaires auto et vélo. Il peut également s'orienter vers le multimédia.

Son grand sourire, sa bonne humeur et sa disponibilité en ont fait très rapidement un élément incontournable du SPF. A tel point que lorsqu'un bénévole ou un jeune stagiaire a besoin d'un renseignement, il s'adresse à lui. Alexi est un polyvalent : les casses, la préparation de colis et la distribution, la boutique (caisse et transport), les déménagements, les colis sur Bargemon et Vidauban, aller chercher des pommes de terre à Châteauvieux.

Alexi trouve l'ambiance sympa : « il n'y a pas de pression inutile, c'est bienveillant, on a le temps de s'adapter, de fixer les choses. » Alexi apprécie la bonne entente entre tous les bénévoles. Il est devenu tellement incontournable qu'il n'hésite pas à former les nouveaux stagiaires, à veiller sur eux.

Bravo et merci Alexi ! Plus qu'un service civique, tu es devenu un super bénévole !

Un mercredi matin à la chapelle





Avec les enfants de l'aide aux devoirs, avant les vacances scolaires, nous avons organisé une sortie en ville. Après le musée des beaux-arts en décembre, nous sommes allés visiter l'exposition de photos « nature en ville » dans le cloître et les salles de la chapelle de l'observance. Les enfants ont pu répondre à un questionnaire préparé par le photographe Nicolas De Vaulx. Une belle matinée où nous avons pu apprécier la curiosité et la concentration de nos jeunes élèves. Prochaine sortie prévue : le musée des Arts et Traditions Populaires de la ville.





Des bénévoles qui roulent

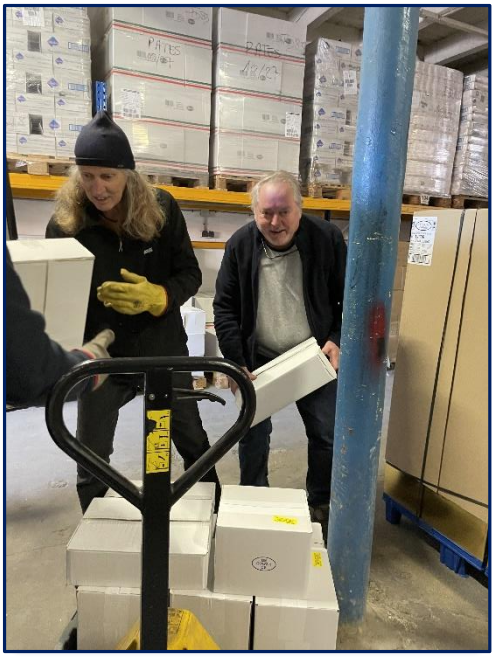
Deux fois par mois, le mardi des semaines paires, nous allons récupérer dans un entrepôt à la Seyne-sur-mer des marchandises achetées sur des crédits européens et distribués aux associations de solidarité. Le SPF fait partie des associations bénéficiaires. Ce local est géré par la fédération du SPF du Var. Il y a une vingtaine de références, essentiellement des

produits secs (pâtes, riz, café, conserves, lait, sucre, confitures, …) mais aussi des produits congelés (beurre, fromage, steaks hachés, poisson, poulet).

Reportage photos : Claudine

Merci à François pour les informations





Notre comité passe commande en semaine impaire. A chaque référence correspond un poids et un volume, ce qui permet d'optimiser le chargement des camions (900 kg, 2 m3) tout en respectant le code de la route. Deux équipes de bénévoles alternent : Claudine et Philippe, Daniel et Didier). En cas d'absence, des conducteurs occasionnels les remplacent, notamment Olivier.





Le rendez-vous est à 8H30 au local, le retour à Draguignan se fait pour 11H45. Le déchargement mobilise d'autres bénévoles, et les services civiques. En 15 minutes, tout

est rangé sous la supervision d'Anie qui va ensuite gérer les stocks. Un audit en 2023 a montré la très grande qualité de la gestion des stocks. C'est important, car ce sont des fonds publics qui financent ces actions.

Prochain collecte au LIDL des Arcs-en-Provence. Les 7 et 8 mars.

C'est une nouveauté, nous n'avions pas encore travaillé avec ce supermarché. N'hésitez pas à contacter Christiane (06 61 47 49 94) pour l'organisation du planning. Il faut des collecteurs, des chauffeurs, et des compteurs-rangeurs.

Distribution des colis alimentaires

Quelques chiffres *(merci à Christine)* : le volume hebdomadaire de distribution de colis est de 70 :

25 le lundi (Draguignan plus Vidauban ou Bargemon en alternance), 20 le mercredi, 25 le jeudi. Tous les mois 5 colis d'urgence sont récupérés par le CCAS de Vidauban.

A noter pour ce début d'année 2025, un taux d'absentéisme de 10% : nous nous adressons à des personnes en situation précaire qui affrontent souvent beaucoup de problèmes et qui ne sont pas toujours au rendez-vous de leurs obligations. Ces colis non distribués peuvent être servis à des personnes venues nous voir en urgence, ou bien répartis sur les autres bénéficiaires.

Dans le grand bain

Allons voir ailleurs ce qu'il se passe ! Par exemple, au comité du SPF de Noeux-les-Mines, dans le département du Pas-de-Calais en région Hauts-de-France.

Durant la seconde semaine des vacances scolaires de Février, 6 enfants ont pu participer à un stage de natation offert par la piscine de Béthune Cité d'O.





Une semaine pour apprendre à nager, à être plus à l'aise dans l'eau, à savoir mettre la tête sous l'eau, … L'Opération « Comme un poisson dans l'eau » s'est terminée avec la remise d'un diplôme aux enfants ainsi qu'une place de piscine offerte à chacun et des friandises.

Les enfants ont adoré cette expérience en présence de la nageuse professionnelle Cyrielle Duhamel.

Dans l'actu

Chaque mois, Catherine nous gratifie de son oeil acéré et documenté sur l'actualité sociale.

ANTI-GASPI : Le mot d'ordre qui approvisionne le Secours Populaire !

Dès 1970, c'est à l'initiative du Secours populaire que **les premiers surplus alimentaires des grandes surfaces commerciales sont soustraits à la destruction** et contribuent à l'aide alimentaire des familles soutenues en France.

En 2012, le **Parlement Européen** a voté une résolution demandant des mesures urgentes pour **réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2025**. Constatant que **16 millions d'Européens** dépendaient de l'**aide alimentaire** pour se nourrir, cette résolution appelait à un meilleur accès aux aliments pour les personnes démunies, établissant un lien entre le **gaspillage et la précarité** alimentaire. Mais elle n'était **pas contraignante pour les entreprises**. En 2025, un bilan devrait donc être établi par l'UE pour mesurer progrès réalisés.

Il aura fallu attendre… 46 ans pour que ce mot d'ordre, l'anti-gaspillage, lancé en 1970 par le SPF, soit gravé dans le marbre d'une loi en France ! **La loi anti-gaspillage, également appelée loi Garot** du nom du ministre de l'Agriculture de l'époque, fut adoptée en **2016**. Elle a été **renforcée par la loi AGEC** (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) **en 2020**.

La loi de 2016 ne concernait que les distributeurs, qui représentent 14% du gaspillage en France. La loi AGEC de 2020 étend les mesures anti-gaspillage à l'ensemble du secteur agro-alimentaire (producteurs et intermédiaires).

Ces deux lois imposent des **contraintes spécifiques aux grandes surfaces et prévoient des avantages fiscaux** pour encourager les dons d'invendus, tout en prévoyant **des sanctions en cas de non-respect.**

Quelles sont les **contraintes imposées aux grandes surfaces** ?

- **Il leur est interdit de détruire des invendus** : depuis février 2016, les supermarchés **de plus de 400 m²** ne peuvent plus rendre impropres à la consommation des invendus alimentaires encore consommables. Des pratiques comme l'aspersion d'eau de javel de produits invendus sont ainsi désormais sanctionnées par la loi.
- Cette obligation a été **étendue aux produits non alimentaires depuis 2022** (textile, électroménager etc.), interdisant leur destruction et encourageant leur réutilisation ou recyclage.
- Les grandes surfaces **doivent établir des conventions de don avec des associations d'aide alimentaire pour redistribuer ces produits**. Cette obligation s'applique également aux grossistes dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 50 millions d'euros.

Quels sont **les avantages fiscaux** associés aux dons ?

Les entreprises qui donnent leurs invendus bénéficient d'une réduction fiscale. La défiscalisation représente **60% de la valeur des produits donnés**, ce qui constitue un

argument incitatif majeur pour les entreprises. Cette mesure permet de réduire les coûts liés à la gestion des déchets tout en contribuant à des actions solidaires.

Quelles sont **les sanctions** en cas de non-respect ?

Le non-respect de la loi Garot entraîne des sanctions financières. Les amendes peuvent atteindre **3 750 euros pour les infractions constatées**. En cas de récidive ou pour les grandes entreprises, l'amende peut être **proportionnelle au chiffre d'affaires**, allant jusqu'à 0,1% de celui-ci. Des peines complémentaires, comme **l'affichage public de la sanction**, peuvent également être prononcées.

Quel **bilan de la loi anti-gaspillage alimentaire en supermarché** peut-on faire aujourd'hui ?

- Depuis la mise en place de la loi, **94% des enseignes de la grande distribution donnent leurs invendus**.
- **Pour le monde associatif**, la loi contre le gaspillage alimentaire en supermarché a facilité les dons. Les **démarches sont plus fluides**, et entraînent une **augmentation des quantités données** aux associations d'aide alimentaire.
- En 2021, les Banques Alimentaires ont enregistré **une hausse des dons de 23 % entre 2016 et 2021**.
- Les associations appellent toutefois à **renforcer les contrôles par l'Etat** et à **rehausser le montant des amendes, peu dissuasives.**

Malgré ces avancées, **l'anti-gaspillage n'est pas toujours appliqué de façon correcte et responsable** : nous sommes témoins, au Secours Populaire de Draguignan, du fait que certaines grandes surfaces nous remettent lors des « casses » **des produits alimentaires périmés ou non consommables** (notamment des fruits et légumes) que nous ne pouvons donner aux personnes accueillies… Alors que ces mêmes distributeurs bénéficient d'une déduction fiscale de leurs invendus donnés ! Quant à d'autres ils ne donnent aucun invendu aux associations de Draguignan et ils pourraient bien être en infraction à la loi, s'ils n'expliquent pas comment ils les recyclent.

La vigilance est donc de mise, car le Secours populaire **dépend à environ 50% de ces dons d'invendus** pour s'approvisionner en stocks alimentaires. Et ils sont notre **principale source de produits frais.** La qualité et la quantité des colis remis aux personnes accueillies dépend donc étroitement du respect des lois Garot et AGEC par les grandes surfaces.



Comité départemental du SPF à Toulon

Le samedi 1er mars, la première réunion départementale de l'année s'est tenue à la fédération de Toulon.





Nous y avons notamment parlé de la prochaine JOV (Journée des Oubliés des Vacances) qui sera le point d'orgue de l'anniversaire des 80 ans du SPF. Cette « journée de ouf » aura lieu le 20 août au champ de mars à Paris et rassemblera 80 000 enfants de 6 à 12 ans. Des trains spéciaux achemineront les enfants et leurs accompagnateurs. Le matin visite culturelle guidée (La Villette, château de Versailles, Grand Palais, …), pique-nique végétarien géant, activités sportives et culturelles, concert karaoké, jeu géant où est Charlie, puis retour à la maison. Pour notre région, seront concernés les départements :13, 83, 06 et 84.

Les 80 ans du SPF seront l'occasion de mettre en avant la singularité de notre association, son indépendance financière, l'enfance et la jeunesse (relance des cahiers « Le dire pour Agir »), la solidarité internationale.

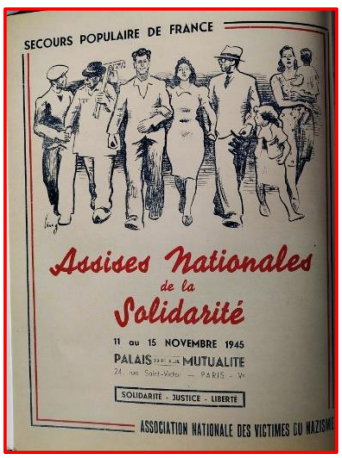
A Draguignan, nous organiserons plusieurs événements : repas solidaire, exposition dans un lieu public, course à pied sont à l'étude. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus précisément.

A noter, le 18 octobre à Toulon (palais des congrès) le congrès départemental où de nombreux bénévoles sont attendus.

Les 28, 29 et 30 novembre, congrès national à Lille sur le thème : pour que le monde tourne autrement, faisons grandir la solidarité.

A lire : 100 ans d'engagement pour un monde plus juste et plus solidaire.





Cet ouvrage invite à découvrir au fil des pages celles et ceux qui ont construit cette association, parfois au péril de leurs vies, sans jamais renoncer et qui ont contribué à ce qu'est devenu le Secours Populaire : une grande association de solidarité populaire.

Disponible au local, 10 €